



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-139

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AU TOURISME DE PROXIMITÉ SITE DE LA CARRIÈRE. CONVENTION ENTRE SAINT-HERBLAIN ET NANTES MÉTROPOLE

DÉLIBÉRATION : 2026-139
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AU TOURISME DE PROXIMITÉ SITE DE LA CARRIÈRE. CONVENTION ENTRE SAINT-HERBLAIN ET NANTES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

Lors de la séance du 28 juin 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le principe et les critères d'un soutien financier de Nantes Métropole au bénéfice de communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement métropolitain.

Une mise à jour de ce dispositif, adoptée lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021, prévoit que les montants des fonds de concours attribués varient en fonction des dépenses éligibles engagées par la commune bénéficiaire, ceci dans le cadre des conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5215-26 et L5217-7 et dans la limite de 20 000 €.

Au regard des critères d'éligibilité établis, le site de la Carrière s'intègre parfaitement dans le dispositif suite à l'aménagement d'une guinguette qui s'adresse à l'ensemble des habitants de l'agglomération nantaise et rend attractif ce site depuis 4 ans.

Aussi, lors du Conseil Métropolitain du 2 octobre 2026, Nantes Métropole a approuvé l'attribution du fonds de concours en fonctionnement pour l'entretien écologique du site « La Carrière » de la Ville de Saint-Herblain.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales le montant total des fonds de concours ne peut excéder la moitié de la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Conformément aux éléments budgétaires 2025 transmis par la Ville, le montant des dépenses éligibles au fonds de concours 2026 sur ce site est de 88 827,20 €.

Au regard de ces éléments, le montant du fonds de concours de Nantes Métropole s'élève à 20 000 € au titre de l'année 2026 via une convention. (Imputation 74751 511)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver à nouveau les termes de la convention avec Nantes Métropole relative à l'attribution d'un fonds de concours 2026 d'un montant de 20 000 € pour le fonctionnement du site de la Carrière de la ville de Saint-Herblain (imputation 74751 511) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Margot DUMAIS

Bertrand AFFILÉ

